

qui se distingue par une merveilleuse aptitude aux affaires et par un libéralisme éclairé, paraît bien préparé pour recevoir un enseignement sérieux et substantiel.

Le savant professeur rappelle ce qu'était Lyon au temps des quatre grandes foires qui avaient été instituées par Charles VII et par Louis XI, l'habileté et la sagesse avec laquelle les échevins, représentants de son commerce, administraient l'immense population de marchands, qui venaient de toutes les parties de l'Europe; les faits généraux, qui, à toutes les époques, ont démontré la supériorité incontestable du peuple de Lyon sur les autres populations commerçantes. L'esprit public qui s'est formé alors est encore celui qu'on retrouve dans cette grande cité.

Dans les deux séances suivantes, qui se sont succédées de mardi en mardi, le spirituel orateur a présenté l'histoire des corporations d'arts et métiers depuis saint Louis jusqu'en 1791. Il a prouvé que par leurs privilèges, leurs abus et l'immuabilité de leur règlements, elles étaient devenues une calamité pour le commerce et l'industrie, et que l'acte qui les a supprimées a été un immense bienfait.

Mais de ce triste tableau se détachait notre ville de Lyon, qui n'avait jamais voulu se soumettre à la tyrannie des règlements d'arts et métiers et qui s'élevait avec sa prospérité et sa splendeur comme une protestation vivante contre le régime désastreux des corporations.

L'étude de cet important sujet devait nécessairement se terminer et elle s'est terminée en effet, par la comparaison du régime nouveau avec le régime ancien et par d'utiles déductions tirées du rapprochement des faits et des principes de l'économie politique.

CHERVIN aîné.